Image not found or type unknown

Risque de non remboursement de découvert

Par **Sami brams**, le **17/08/2017** à **10:56**

Bonjour,

Je ne suis pas européen. Lors de mes études en France j'ai laissé derrière mois 2 comptes bancaires ouverts avec des découverts autorisés de 500 euros et 700 euros dans 2 banques différentes.

Cela remonte maintenant à plus de 13 ans.

Je ne suis plus revenu en France depuis 2004.

Je voudrais savoir si je viens en visite en France ci cela me causera des ennuis à la police.

Aussi, y a t il forclusion ou prescription après 13 ans?

Par **Visiteur**, le **17/08/2017** à **11:34**

Bonjour,
je pense que les banques ont du s'asseoir sur ces pertes depuis longtemps ! Mais même si il y a forclusion; je pense que oui, elles peuvent malgré tout probablement vous embêter ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés